

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2016

Présents : Laurent FORGET, Eliane JUY, Guy POTERLOT, Daniel FELIX, Marie-José HERVIEU, Patricia CHAMPION, Philippe COURTOIS, Frédérique CONRAUX, et Aurore AUDOU.

Absents excusés :

Marie BASUYAU donne pouvoir à Eliane JUY

Dominique COPPA donne pouvoir à Guy POTERLOT

Livia LUBIN donne pouvoir à Laurent FORGET

David LENOBLE donne pouvoir à Daniel FELIX

Bruno DIDIER et Olivier PATE.

Secrétaire de séance : Madame Aurore AUDOU assistée de Madame Cathy PASQUIER

Convocation du 1^{er} février 2016.

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Laurent FORGET, Maire de la commune.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU :

Le compte-rendu du conseil municipal du 7 Décembre 2015 est adopté à l'**unanimité**.

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal deux devis pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

BUREAU D'ETUDES	Montant HT	Montant TTC
DELALOI	16 700,00 €	20 040,00 €
PLUS VALUE POUR REUNION SUPPLEMENTAIRE	450,00 €	540,00 €
DUMAY	16755,00 €	20 106,00 €

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le devis du Cabinet DELALOI GEOMETRES-EXPERTS ASSOCIES d'un montant de 16 700,00 € HT, soit 20 040,00 € TTC avec une plus-value pour réunion supplémentaire de 450,00 € HT, soit 540,00 € TTC,

Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ACHAT PARCELLES AE 21, 22, 23, 24, ET 25

Monsieur Gilbert ARBONVILLE vend les parcelles AE 21, 22, 23, 24, et 25 pour un montant de 56 432,00 €. Elles sont situées au lieu-dit « La Marlière » et ont une contenance totale de 35 270 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat de celles-ci à 56 432,00 €.

Le règlement des frais d'acte sera à la charge de l'acquéreur et la rédaction de l'acte sera établit par Maître ROTOWSKI.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte l'achat de ces parcelles d'un montant de 56 432,00 € et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DEVIS ATELIER DELAPORTE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'achat et la pose de barrières qui seront installées à la place des bacs à fleurs place de la Mairie. Il présente le devis de « l'ATELIER DELAPORTE » d'un montant de 3 884,20 € HT, soit 4 661,04 € TTC.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte ce devis de 4 661,04 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION GAZ EXPLOITES PAR GRDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public. Il propose au Conseil Municipal :

- de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

TABLETTE NUMERIQUE

Monsieur Daniel FELIX propose au Conseil Municipal l'achat d'une tablette numérique qui sera utile à son travail en tant que Conseiller Communautaire au sein d'Ardenne Métropole. Il présente le devis de l'entreprise BUREAU CENTER d'un montant de 231,00 € HT, soit 277,20 € TTC. Cette tablette sera également mise à disposition de la commune.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte ce devis d'un montant de 277,20 € TTC et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'association pour le Don du Sang Bénévole de Charleville-Mézières demande au Conseil Municipal une subvention de fonctionnement pour l'année 2016. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse de verser une subvention mais accorde le prêt gracieux de la salle polyvalente à cette association.

L'association « La Croix Rouge Française » demande une subvention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention.

DON AU PROFIT DE LILI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail le 16 décembre 2015 d'Ardenne Métropole concernant des documents relatifs aux actions de solidarité menées au profit de Lili. Cette petite fille âgée de 4 ans, qui

habite Noyers-Pont-Maugis, est victime d'un grave virus appelé myélite. Pour l'achat de matériel médical et afin de soutenir la famille, Monsieur le Maire propose de verser un don de 100 € à celle-ci.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte le versement d'un don de 100 € au profit de Lili et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

CONCESSION	30 ANS
Cimetière	100 €
Columbarium	550 €
Cavurne	200 €

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte ces tarifs et autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

COURRIERS DIVERS

La famille KINZINGER remercie le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitié lors du décès de Madame Renée KINZINGER.

Madame Marie-Thérèse COLIN, belle-mère de Madame Gaëlle RENAULT, remercie le Conseil Municipal pour la délicate attention suite au décès de Monsieur Serge BOILEAU.

Madame Marie BASUYAU et ses enfants remercient le Conseil Municipal pour les marques de sympathie et d'amitié lors du décès de Monsieur Eduardo FOLMER.

Madame Marie-Louise HUGEL remercie le Conseil Municipal pour le colis des anciens.

L'équipe pédagogique et les élèves présentent au Conseil Municipal leurs meilleurs vœux pour l'année 2016.

L'association « CROQ'LOISIRS » et « CROQ'COUNTRY » d'Issancourt et Rumel ainsi que le club de football de Saint-Laurent souhaitent au Conseil Municipal une bonne année 2016.

Monsieur Marc LAMENIE et Madame A. LEQUEUX-LAMENIE remercient le Conseil Municipal pour la délicate attention lors de leur mariage.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier d'un groupe d'étudiants du lycée agricole qui souhaiterait louer la salle polyvalente pour organiser une conférence sur « la sensibilisation aux espèces exotiques » entre février et mars 2016. Monsieur le Maire propose de demander des renseignements supplémentaires à ces étudiants.

INFORMATIONS DIVERSES

Au début de la séance, Monsieur Laurent FORGET donne la parole à Monsieur Jannick ETIENNE qui est formateur PSC1 (Prévention et Secours civiques de niveau 1) et demeure à Saint-Laurent. Suite aux attentats, Monsieur Jannick ETIENNE propose deux formations d'initiation aux gestes de premiers secours d'une durée de 2 heures. Celles-ci se dérouleront le samedi 19 Mars 2016 de 8 h à 10h et de 10h à 12h.

C'est gratuit pour les personnes et à la fin de la formation un diplôme leur sera délivré.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Chambre d'Agriculture a voulu le rencontrer pour proposer un « diagnostic agricole » dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. L'objectif est de sauvegarder les exploitations agricoles. Monsieur le Maire ainsi que les élus précisent qu'ils ne souhaitent pas retenir cette proposition.

Pour désencombrer l'espace public et limiter les stationnements anarchiques place de la mairie, Monsieur le Maire propose aux élus la création d'un parking de 20 places en face de celle-ci sur les parcelles AC 103 et 104 qui ont été achetées l'année dernière. Le Conseil Municipal donne son accord et délibérera sur ce point au prochain conseil.

Monsieur Guy POTERLOT précise au Conseil Municipal qu'il s'est renseigné pour éclairer la deuxième chicane rue des Mazy et suggère de faire les travaux l'année prochaine en même temps que les travaux d'eau.

Avec l'aide de l'école, des associations du village, et de la participation des habitants à la soirée Beaujolais, la commune a versé au Téléthon 2015 1739,61 €.

Madame Eliane JUY informe les élus que le Conseil Municipal Enfants a fait un courrier à Monsieur Marc LAMENIE pour visiter le Sénat.

Monsieur le Maire propose aux élus qu'une convention entre la commune et le SIVOM soit établie concernant la mise à disposition des locaux et les différentes charges (900 €/an). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette proposition.

Séance levée à 20h30.